

# BREVETS PROFESSIONNELS DU SECTEUR TERTIAIRE SESSION 2016

Épreuve :

« Expression française et ouverture sur le monde »

## SUJET

### **Matériel autorisé :**

Calculatrice de poche à fonctionnement autonome sans imprimante et sans dispositif de communication externe (circulaire n°99-186 du 19/11/99)

Aucun document n'est autorisé.

Toutes les réponses doivent être rédigées.

La page 13/14 est à rendre avec la copie.

Examen : BREVETS PROFESSIONNELS TERTIAIRES	Session 2016	SUJET	
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Durée : 3h00	Coeff : 3	Page : 1/14

## SPÉCIALITÉS DE BREVETS PROFESSIONNEL

Administration des fonctions publiques
Agent technique de prévention et de sécurité
Agent technique de sécurité dans les transports
Banque
Barman
Boucher
Boulangier
Bureautique
Charcutier traiteur
Coiffure
Cuisinier
Esthétique cosmétique parfumerie
Fleuriste
Gouvernante
Libraire
Maintenance des articles textiles option pressing
Préparateur en pharmacie
Restaurant
Sommelier
Vêtement sur mesure

Examen : BREVETS PROFESSIONNELS TERTIAIRES	Session 2016	SUJET	
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Durée : 3h00	Coeff : 3	Page : 2/14

# LA PHOTOGRAPHIE, UNE PLACE NOUVELLE DANS LA SOCIÉTÉ

## **Document 1 :**

Amaury da Cunha, *Fond de l'œil (petites histoires de photographies)*, Éditions du Rouergue, 2015

## **Document 2 :**

« Tous photographes ! La Charte des bonnes pratiques dans les établissements patrimoniaux » site [www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr) [en ligne], publié le 07/07/2014 [consulté le 27/11/2015], accessible à <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Documentation-administrative/Tous-photographes-!-La-charte-des-bonnes-pratiques-dans-les-etablissements-patrimoniaux>

## **Document 3 :**

Emmanuelle Jardonnet, « La perche à selfie bannie au château de Versailles », *Le Monde*, le 06/03/2015

## **Document 4 :**

Aurélie du Crest, « Mon image est à moi et a un prix ! », *L'Histoire*, n° 294, janvier 2005, p. 22

## **Document 5 :**

Campagne d'affichage RATP, *Télérama*, n° 3432, 21/10/15

## **Document 6 :**

Entretien avec Luc Desbenoit, *Télérama*, n° 3435, 14/11/2015

## **Document 7 :**

Baromètre photo API/IPSOS, vague 2012, « Les principales tendances du marché », Éditions IPSOS, 2012, p. 9

Examen : BREVETS PROFESSIONNELS TERTIAIRES	Session 2016	SUJET	
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Durée : 3h00	Coeff : 3	Page : 3/14

## Document 1

### Autoportraits

À bout de bras, vous tenez votre téléphone orienté vers votre visage, sur l'écran vous vous découvrez instantanément, et vous vous photographiez. Et quand l'image correspond à celui ou celle que vous pensez être, vous l'affranchissez : vous l'envoyez à vos amis, à vos contacts, via vos réseaux sociaux, vous attendez qu'il se passe quelque chose : qu'on vous « aime », qu'on relaie votre image, qu'on la commente ...

Vous avez réalisé un selfie, et cette image s'ajoute aux dizaines de millions d'autoportraits déjà recensés sur internet. Ce n'est qu'une fois postés sur les réseaux sociaux que les selfies se mettent à exister, car ce sont, par définition, des « images connectées ». Autrement dit, l'image de soi ne peut être valorisée que si elle est relayée par les réseaux sociaux. Et mon selfie ne deviendra légitime que s'il est validé par autrui.

« Il ne s'agit pas d'une simple affirmation de soi », m'explique l'écrivain Christian Salmon, « mais d'un acte performatif dont le succès se mesure au nombre de commentaires et de *likes* obtenus. Les likes, commentaires et retweets sont la monnaie de singe du performeur que chacun est appelé à devenir ».

Quand je suis à mon tour tenté de réaliser ces fameux selfies, je détourne le regard de l'objectif ou je ferme les yeux : car c'est l'endroit où je me trouve (l'arrière-plan) qui m'intéresse par-dessus tout. L'image m'aide à me souvenir de ce que j'ai bien pu vivre. À cet instant, si je photographiais frontalement mon visage, je serais effrayé à l'idée qu'il me ressemble trop, ou qu'il m'apparaisse comme celui d'un autre.

### Respirer enfin

À force d'être confronté tous les jours à de multiples photographies, je finis parfois par ne plus y croire. Je ne vois plus le monde qu'au travers d'elles. Telle image me fait penser à une autre qui en convoque une autre, etc. Les photographies perdent alors tout rapport tangible avec la réalité.

J'éprouve la sensation angoissante d'être enfermé au milieu des miroirs, exactement comme quand j'étais enfant et qu'au jardin d'acclimatation je ne parvenais plus à trouver la sortie du labyrinthe de verre.

Je veux fermer les yeux et oublier cette inflation de photographies qui finit par abîmer la vie à force de vouloir la singer, la noircir, l'embellir.

Dans ces moments de doute, une cure d'abstinence photographique me ferait un bien fou : elle me purifierait de ce trop-plein d'images.

Il faudrait aussi partir loin, sans appareil, dans un lieu qui n'aurait pas été souillé par les images.

Mais ça n'existe plus, n'est-ce pas ?

### Le crépuscule

Écoutant à la radio la voix posthume de l'écrivain et psychanalyste Jean-Bertrand Pontalis, dont j'admire depuis peu les textes, j'ai été sensible à une littérature qu'il appelle l'« autographie » : le fait d'écrire à partir de sa vie, et non sur sa vie.

Dans les séries d'images que je construis depuis quelques années, je ne montre jamais directement ma vie, je l'insinue, je la masque.

Si elle n'est pas la vedette principale de mon travail, grâce à elle, je fais naître des motifs que je détourne de leurs origines. Les êtres photographiés perdent leurs états civils, les lieux n'ont plus de géographie précise, et les objets troquent volontiers leurs qualités pour d'autres.

Est-ce que pour autant je me retrouve dans la fiction ou bien l'imaginaire ? Non, je suis toujours et encore dans la réalité, plus près de son origine sauvage ou de son crépuscule.

### L'image de « une »

Ce matin, aux aurores, pour l'image de « une » du journal, un choix douloureux : des vivants ou des morts, les rescapés d'un naufrage de migrants entre la Crète et Malte ou des cadavres gisant sur la digue d'un port en Libye.

Un journaliste manifeste immédiatement de l'hostilité.

Sur son visage, un dégoût certain : de la peur, ou alors une espèce de mépris bizarre pour les photographies morbides que je lui présente.

Cette phrase nette je retiens : « Ça me révolte ».

Comment rendre compte de cette horreur ?

Privilégier la vie ?

Dénoncer la mort ?

Après une âpre discussion, nous choisissons finalement l'image de trois cadavres recouverts d'une couverture de feutre.

J'ai le sentiment ridicule d'avoir gagné une bataille.

Une fois la « une » bouclée, image et titraille, réaction unanime et enthousiaste des chefs : « Ils sont finalement très graphiques, ces morts. »

Amaury da Cunha, *Fond de l'œil (petites histoires de photographies)*, Éditions du Rouergue, 2015

Examen : BREVETS PROFESSIONNELS TERTIAIRES	Session 2016	SUJET	
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Durée : 3h00	Coeff : 3	Page : 4/14

The screenshot shows the homepage of 'culturecommunication.gouv.fr'. At the top, there is a navigation bar with 'Actualités', 'Ministère', 'Régions', 'Politiques ministérielles', 'Ressources', 'Aides & démarches', and 'Presse'. Below this is a section 'EN CE MOMENT' with links to 'Commémorations nationales', 'Consultation publique Radio France', and 'Étude : l'intérêt pour le patrimoine progresse'. The main article is titled 'Tous photographes ! La charte des bonnes pratiques dans les établissements patrimoniaux', dated 07.07.2014. It includes tags for 'MUSÉE', 'PHOTOGRAPHIE', 'PROTECTION DU PATRIMOINE', 'DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES', and 'DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE'. The article text discusses the increasing use of photography and film in museums and monuments, and the Ministry's initiative to create a charter of good practices. A video player is embedded at the bottom left, showing a woman in a museum setting with a social media sharing overlay. To the right of the video, there is a quote: « Dans les musées prenez des photos ! ».

« Tous photographes ! La Charte des bonnes pratiques dans les établissements patrimoniaux » site www.culturecommunication.gouv.fr [en ligne], publié le 07/07/2014

Examen : BREVETS PROFESSIONNELS TERTIAIRES	Session 2016	SUJET	
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Durée : 3h00	Coeff : 3	Page : 5/14

### Document 3

Au château de Versailles « depuis quelques jours » : les gardiens proscrivent désormais l'usage de la « perche à selfie » dans les espaces intérieurs du monument, a assuré au Monde.fr son service de communication.

Une décision dans l'air du temps, alors que de plus en plus de musées choisissent de reprendre le contrôle de la situation face au succès envahissant de ce bras télescopique pour smartphones permettant de prendre des photos de groupe avec un angle plus large et spectaculaire grâce à une télécommande.

Déjà, le mardi 3 mars, la Smithsonian, institution qui gère l'ensemble des musées nationaux de Washington – dix-neuf au total –, annonçait très officiellement sur son site comme sur les réseaux sociaux que l'accessoire y était désormais banni. Une interdiction qu'elle justifie comme une « mesure préventive pour protéger les visiteurs et les collections, notamment quand il y a un fort afflux de visiteurs ».

La Smithsonian a ainsi ajouté la mention du *selfie stick* noir sur blanc dans sa réglementation, en considérant l'outil comme un type de trépied, sachant que les pieds pour appareils photos sont déjà interdits à l'intérieur comme dans les jardins de ces musées. [...] A Los Angeles, le J. Paul Getty Museum a, pour sa part, décidé de proscrire l'utilisation de ces perches dans le musée, tout en les autorisant dans ses jardins. Il n'existe pas de chiffres recensant le nombre de *selfie sticks* vendus dans le monde, mais le *New York Times* avance une fourchette de plusieurs centaines de milliers pour les seuls États-Unis depuis l'été dernier.

A Paris, les deux musées les plus touchés par le phénomène sont le château de Versailles et le Louvre, très fréquentés par les touristes asiatiques. [...]

Le château de Versailles, qui accueille 80 % de visiteurs étrangers, explique avoir décidé à son tour d'interdire le *selfie stick* avant tout « en prévention de l'approche de la haute saison ». Mais comme au Getty, cette interdiction concerne seulement l'intérieur des bâtiments, le déferlement de ces bâtonnets restant toléré en extérieur. [...]

Au Louvre, le phénomène s'est fait ressentir « surtout en extérieur, autour de la pyramide ». À l'intérieur, si les trépieds et les flashes sont interdits pour les visiteurs, les perches à *selfie* ne sont donc « pour l'instant » pas interdites. « Mais ce n'est pas parce que ce n'est pas interdit qu'il n'existe pas de bonnes pratiques à respecter », précise le musée. Le Centre Pompidou explique être, pour sa part, en phase d'observation : « Le phénomène est pris en considération, mais il n'y a pas encore de décision prise dans le sens d'une interdiction. »

Cas à part, le Musée d'Orsay n'est absolument pas touché par le phénomène. Et pour cause : les photos y sont interdites depuis plusieurs années déjà – c'est-à-dire avant même l'avènement du *selfie*. Avant 2009, la photographie sans flash était autorisée dans le musée, puis a été proscrite pour des raisons de sécurité et de fluidité des visites au cours des travaux, qui ont amputé d'un tiers l'espace du musée jusqu'en 2011. Puis l'interdiction est restée « par confort », même si le musée reconnaît qu'il existe une « tolérance tacite » dans les espaces offrant des points de vue sur son architecture (ou pendant la #MuseumWeek, dont la 2<sup>e</sup> édition est programmée du 23 au 29 mars). [...]

Cette limitation du champ de la pratique des *selfies* risque de porter un coup de frein à cet enthousiasme des visiteurs qui ravissait jusqu'ici les institutions culturelles. C'est bien cette contradiction qui a gêné le Met<sup>1</sup>, qui a délibéré plusieurs mois avant de passer le cap un peu à contre-cœur, explique le *New York Times*.

1. Met : musée newyorkais de renommée mondiale

Emmanuelle Jardonnet, « La perche à selfie bannie au château de Versailles », *Le Monde*, le 06/03/2015

Examen : BREVETS PROFESSIONNELS TERTIAIRES	Session 2016	SUJET	
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Durée : 3h00	Coeff : 3	Page : 6/14

## Document 4

Par le « droit à l'image », chacun peut s'opposer à la reproduction et à la publication de sa propre image sans son autorisation. Ce droit est né au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il ne va pas sans dérives.

La notion de « droit à l'image » est née au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour protéger une défunte célèbre : la grande tragédienne Rachel. Un journaliste s'avisait de livrer au public un portrait de l'actrice reposant sur son lit de mort. La sœur de la défunte saisit aussitôt le tribunal civil de la Seine, qui lui reconnut le droit de s'opposer à une telle reproduction au nom de l'intimité familiale. Le jugement, rendu le 16 juin 1858, est resté célèbre. Ainsi était né un nouveau droit de la personne qui allait permettre à chacun de s'opposer à la reproduction et à la publication de sa propre image sans une autorisation, expresse ou tacite.

[...] Le succès jurisprudentiel du droit à l'image s'est partout accompagné de quelques restrictions législatives. Depuis une loi de 1954, photographes et cadres n'ont plus accès au déroulement des audiences judiciaires, les croquis faits à la main seuls étant tolérés.

Toutefois, la loi du 11 juillet 1985 autorise l'enregistrement audiovisuel ou sonore des audiences publiques des juridictions administratives ou judiciaires sans le consentement des parties au procès lorsque cela présente un intérêt pour « *la constitution d'archives historiques de la justice* ». Le but de la loi est de constituer une « *mémoire vivante* » de la justice. Cela après l'écoulement d'un délai relativement long, puisque l'article 8 interdit la reproduction de l'enregistrement dans les vingt ans qui suivent la clôture du procès.

Cependant, ce délai ne concerne pas les procès pour crime contre l'humanité qui, aux termes de la loi du 13 juillet 1990, peuvent être diffusés dès qu'ils ont pris fin par une décision définitive, la retransmission en direct étant impossible, afin de respecter la présomption d'innocence. L'ancien milicien Paul Touvier, par exemple, eut beau alléguer la violation de son droit à l'image, la Cour de cassation laissa la télévision entrer au prétoire par un arrêt du 16 mars 1994. Grâce à cela, la chaîne « *Histoire* » put retransmettre de larges extraits de son procès pour crime contre l'humanité en 2002, comme elle l'avait fait deux ans plus tôt pour le procès de Klaus Barbie.

De façon plus générale, le droit à l'image se trouve concurrencé par la liberté de l'information, en particulier quand il s'agit d'illustrer des articles de presse qui concernent des faits d'actualité. Aujourd'hui, il revient à la Cour de cassation de concilier ce droit avec le droit à l'image.

Le droit à l'information connaît deux prolongements propres à toute démocratie : la liberté d'expression d'une part, proclamée solennellement par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950, et d'autre part la liberté de la presse, garantie par la loi toujours en vigueur du 29 juillet 1881.

Plutôt que d'établir une hiérarchie entre l'image et l'information, la Haute Juridiction recherche un compromis sous l'égide du droit au respect de la dignité de la personne humaine. En d'autres termes, elle permet aux médias de publier sans autorisation l'image d'une personne impliquée dans un événement ou dans une affaire judiciaire dès lors que cette image respecte sa dignité. Il est interdit, par exemple, de publier des photos de personnes menottées. En revanche, la Cour de cassation a jugé en 2001 que la publication de la photo d'une femme blessée six ans plus tôt dans l'attentat de la station de RER Saint-Michel découlait du droit à l'information sans porter atteinte « *à la dignité de la personne représentée* ».

Aurélie du Crest, « Mon image est à moi et a un prix ! », *L'Histoire*, n° 294, janvier 2005, p. 22.

Examen : BREVETS PROFESSIONNELS TERTIAIRES	Session 2016	SUJET	
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Durée : 3h00	Coeff : 3	Page : 7/14



Philippe Halsman - Dean Martin et Jerry Lewis, 1951. Archives Philippe Halsman © 2015 Philippe Halsman Archive / Magnum Photos

La  
RATP  
invite

## Philippe HALSMAN

(1906-1979)

### La RATP met la photographie au cœur de ses espaces.

Au travers de sa politique culturelle, la RATP souhaite offrir aux Franciliens une expérience de voyage inédite.

Avec Philippe Halsman c'est une série d'images résolument dynamiques et positives que la RATP vous invite à découvrir dans 16 stations<sup>1</sup> à partir du 20 octobre.

<sup>1</sup>Jusqu'au 3 novembre 2015 dans les stations: Cité, Saint-Lazare, Montparnasse, Saint-Augustin, Place d'Italie, Alma Marceau, Bastille, Sèvres Babylone et Père Lachaise.

Et jusqu'au 24 janvier 2016 dans les stations: Hôtel de Ville, Bir-Hakeim, Jaurès, Saint-Michel, La Chapelle, Luxembourg et Saint-Denis - Porte de Paris.

#### + D'INFORMATION

[www.ratp.fr/expophoto](http://www.ratp.fr/expophoto)  
[www.facebook.com/RATPofficiel](https://www.facebook.com/RATPofficiel)

RETROUVEZ L'EXPOSITION  
« PHILIPPE HALSMAN.  
ÉTONNEZ-MOI! » AU

JEU  
DE  
PAUME

Exposition produite par le Musée de l'Élysée, Lausanne, en collaboration avec les Archives Philippe Halsman, New York, et organisée à Paris par le Jeu de Paume.



Examen : BREVETS PROFESSIONNELS TERTIAIRES	Session 2016	SUJET	
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Durée : 3h00	Coeff : 3	Page : 8/14

## Document 6 : Entretien avec Luc Desbenoit, président du comité pour la photographie du musée d'Art moderne de la Ville de Paris.

« Je ne sais pas si la photographie est en crise, mais je constate qu'elle n'est plus dans l'air du temps. Elle



subit une désaffection des étudiants d'écoles des beaux-arts et disparaît des foires internationales d'art contemporain comme Bâle, alors qu'il y a encore quinze ans elle était omniprésente. C'est peut-être la rançon du succès. Désormais reconnu comme un art visuel à part entière, ce médium a gagné son combat. Il y a un embourgeoisement qui favorise la photo décorative en grand format d'auteurs pompiers, comme chez le Canadien Edward Burtynsky avec ses clinquants paysages industriels, ou de photographes de mode tels que Patrick Demarchelier, qui produit des nus commerciaux.

Ce qui me frappe également, c'est la surexposition du numérique par les institutions de qualité comme le Moma<sup>1</sup> de New York. Les jeunes talents de tous pays y sont valorisés pour leur utilisation des nouvelles technologies. Comme si le fait qu'elles soient nouvelles était le garant d'un renouvellement de la photo ! Ce n'est le cas ni dans l'esthétique, ni dans le choix des sujets. Où sont les auteurs avec un fort point de vue contemporain ? Notre époque pense peut-être qu'elle n'a plus besoin de médiateurs artistiques, et qu'il suffit d'aller sur les réseaux sociaux pour prendre la mesure de notre réalité. C'est un leurre. Les regards d'auteurs sur le réel sont irremplaçables. Prenez par exemple les images de la campagne publicitaire sur les innovations de l'appareil photo de l'iPhone 6. Ce sont pratiquement toutes des citations de grandes signatures du médium comme Philip-Lorca di Corcia. Mais on peut encore photographier le monde d'un point de vue singulier, pertinent.

Je suis nostalgique des années 1990. (...) Je découvre beaucoup de talents, comme il y a encore quelques jours, au musée d'Art moderne de Lima, Daniela Ortiz et son portrait magistral de la classe supérieure péruvienne. La photographe a pioché sur Facebook des clichés sur lesquels on découvre les fragments de bras d'une nounou s'occupant de deux bébés. Focalisés sur leur progéniture, les parents ne voient pas la présence du petit personnel, qui en devient criante. Je présente à Paris Photo<sup>2</sup> le travail du New-Yorkais Roe Ethridge, qui joue brillamment sur les codes de la photo en combinant nature mortes, portraits et paysages. Il y a également les manipulations de photos d'anonymes chinoises<sup>3</sup> par la Colombienne Johanna Calle, qui gratte la gélatine<sup>4</sup> avec un scalpel pour faire apparaître des formes fantomatiques. Je vois des jeunes qui me plaisent, des bons. Mais je cherche toujours celui qui se libère de l'esthétique de ses grands aînés. »

1 : Musée d'Art Moderne

2 : Chiner : chercher des objets d'occasion chez des brocanteurs

3 : Paris Photo 2015 : manifestation réunissant les professionnels de la photographie

4 : Gélatine : couche qui recouvre la partie plastique d'une pellicule photographique

Entretien avec Luc Desbenoit, *Télérama*, n° 3435, 14/11/2015

Examen : BREVETS PROFESSIONNELS TERTIAIRES	Session 2016	SUJET	
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Durée : 3h00	Coeff : 3	Page : 9/14

## Document 7 : Enquête sur les pratiques photographiques des amateurs, IPSOS 2012

(plusieurs réponses possibles pour chaque personne interrogée)	 (appareil Compact)		 (Appareil Reflex)		 (Appareil Smartphone)	
	Nombre de réponses	<u>Évolution 2008-2012</u>	Nombre de réponses	<u>Évolution 2008-2012</u>	Nombre de réponses	<u>Évolution 2008-2012</u>
En vacances	88		84		62	
Lorsque je me retrouve en famille	70		68		59	
Lors d'événements privés (mariages, baptêmes, naissance)	69		76		41	
Lorsque je me retrouve entre amis	57		58		68	
En voyage	68		72		49	
En promenade dans la rue, en forêt, à la campagne...	46		60		62	
Lors d'événements publics (sports, concerts...)	35		43		44	
Dans le cadre professionnel	12		16		26	
Autres	7		11		13	

D'après le Baromètre API/ IPSOS, 2012, étude marketing financée par le SIPEC (syndicat des entreprises de l'image, de la photo et de la communication) et le SNSII (syndicat national des supports d'image et d'information) sur 1000 individus représentatifs de la population Française âgée de 15 ans et +.

Examen : BREVETS PROFESSIONNELS TERTIAIRES	Session 2016	SUJET	
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Durée : 3h00	Coeff : 3	Page : 10/14

## QUESTIONS

### Document 1 (9 points)

- 1) Identifiez l'activité professionnelle de l'auteur et expliquez la relation entre cette activité et le titre du deuxième paragraphe, « Respirer enfin ». Qu'exprime l'auteur à travers ce souhait ? (2 points)
- 2) Relevez trois qualités d'une bonne photographie selon l'auteur. (2 points)
- 3) Montrez que ce texte est un mélange de plusieurs genres et tonalités : récit de vie, autobiographie, texte de réflexion, journal intime ... Justifiez votre réponse. (2 points)
- 4) En vous appuyant notamment sur les questions formulées par l'auteur, décrivez quels sont ses sentiments et ses points de vue sur la place de l'image dans sa vie, dans son métier et dans la société. (3 points)

### Document 2 (4 points)

- 5) Observez l'ensemble de cette page Internet. Donnez deux raisons qui expliquent pourquoi le Ministère de la Culture souhaite encadrer cette pratique photographique. (2,5 points)
- 6) Que compte faire la jeune femme de sa photo prise devant une statue ? Décrivez les outils visibles d'une nouvelle pratique de la photographie. (1,5 points)

### Document 3 (3 points)

- 7) Détaillez les trois types de mesures prises par les musées pour faire face aux nouvelles pratiques des visiteurs. Quelles sont leurs attentes ? (3 points)

### Documents 2 et 3 (3 points)

- 8) Expliquez quel est l'intérêt du Ministère de la Culture à faire que les visiteurs deviennent « Tous photographes ! » et à encourager ces pratiques dans les musées. (3 points)

### Documents 1, 2 et 3 (3 points)

- 9) À quelles préoccupations et à quels besoins personnels répond la photographie, qu'elle soit professionnelle ou amateur ? (3 points)

### Document 4 (5 points)

- 10) Dégagez les différentes limites du droit à l'image évoquées par ce texte. Expliquez ensuite pourquoi, dans certains cas, la justice se préoccupe de cette question. Vous justifierez votre réponse à l'aide d'un exemple. (5 points)

### Document 5 (3 points)

- 11) Détaillez les buts recherchés par la RATP à travers le choix de cette photographie affichée dans le métro. Vous expliquerez ensuite pourquoi la RATP qualifie cette action d'« expérience de voyage inédite ». (3 points)

Examen : BREVETS PROFESSIONNELS TERTIAIRES	Session 2016	SUJET	
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Durée : 3h00	Coeff : 3	Page : 11/14

### **Document 6 (5 points)**

12) Recopiez chacune des affirmations suivantes puis indiquez pour chacune d'elle si elle vous paraît vraie ou fausse. Justifiez de manière détaillée votre point de vue. (5 points)

- a) La photographie disparaît des expositions d'art contemporain car elle n'est pas un art.
- b) C'est le numérique ou les nouvelles technologies qui garantissent les qualités artistiques et contemporaines d'une photographie.
- c) Même avec les usages massifs de la photographie dans les réseaux sociaux, le regard de l'artiste reste indispensable à la création esthétique ou à la réalisation photographique.
- d) La photographie illustrant l'article n'est pas une œuvre d'art car elle vient de Facebook.

### **Document 7 (5 points)**

13) Sur l'annexe à rendre avec votre copie, représentez, sous la forme d'un graphique en barres, le nombre de réponses obtenues pour quatre des pratiques photographiques exposées, « en vacances », « lors d'événements privés », « en voyage » et « en promenade dans la rue, en forêt, à la campagne », selon chacun des trois appareils sélectionnés. (3 points)

14) Identifiez quelles sont les pratiques dominantes, dans quelles circonstances l'usage de tel ou tel appareil est privilégié et quelles sont les évolutions perceptibles ? Quelles hypothèses formulez-vous sur ce qui motive ces différents choix chez les photographes amateurs ? (2 points)

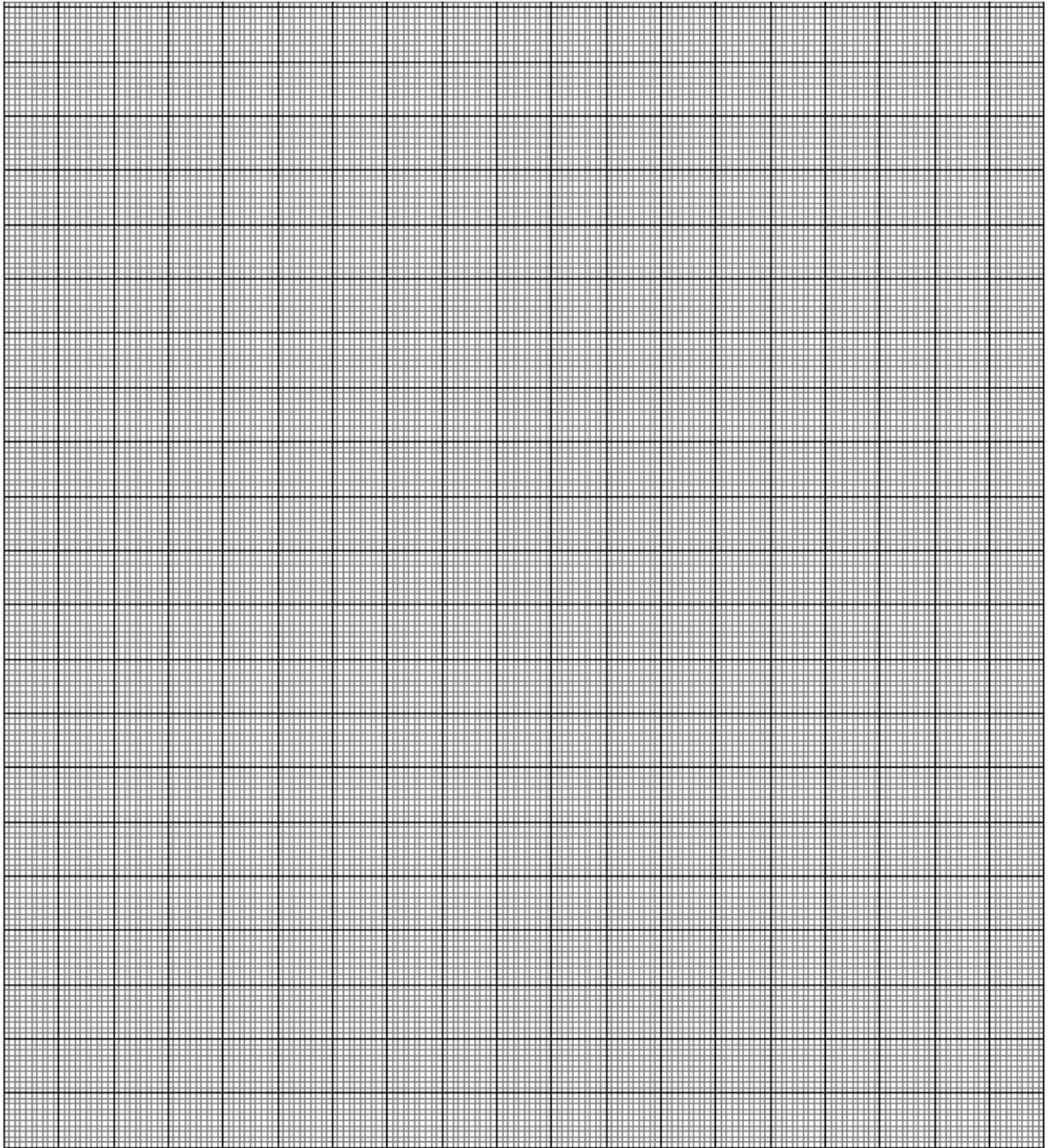
### **Compétences d'écriture (20 points).**

Dans le cadre d'une discussion avec l'un ou l'une de vos amis portant sur l'usage de photographies sur les réseaux sociaux, rédigez un dialogue d'une quarantaine de lignes confrontant deux points de vue contradictoires. Vous appuiez vos arguments sur vos analyses de l'ensemble du dossier et sur des situations précises, imaginaires ou non, dans lesquelles vous incluez des propositions de règles pouvant nourrir une charte des bonnes pratiques.

Examen : BREVETS PROFESSIONNELS TERTIAIRES	Session 2016	SUJET	
Épreuve : Expression française et ouverture sur le monde	Durée : 3h00	Coeff : 3	Page : 12/14

**ANNEXE À RENDRE AVEC LA COPIE**  
**Question 13 (document 7)**

**TITRE :** .....



## LA PHOTOGRAPHIE, UNE PLACE NOUVELLE DANS LA SOCIETE.

	EXPRESSION FRANÇAISE					OUVERTURE SUR LE MONDE				<b>TOTAL</b>
	S'informer se documenter	Comprendre un message	Réaliser un message	Apprécier un message	Technique de la langue à l'écrit	S'informer se documenter	Comprendre une situation	Traiter réaliser	Exercer un jugement	
Q. « n°1 »	1	1								<b>2</b>
Q. « n°2 »		1		1						<b>2</b>
Q. « n°3 »		1		1						<b>2</b>
Q. « n°4 »		1		1	1					<b>3</b>
Q. « n°5 »						1,5	1			<b>2,5</b>
Q. « n°6 »						0,5	1			<b>1,5</b>
Q. « n°7 »						1	2			<b>3</b>
Q. « n°8 »							2		1	<b>3</b>
Q. « n°9 »							1		2	<b>3</b>
Q. « n°10 »						1	2		2	<b>5</b>
Q. « n°11 »						2	1			<b>3</b>
Q. « n°12 »							2		3	<b>5</b>
Q. « n°13 »							1	2		<b>3</b>
Q. « n°14 »							1		1	<b>2</b>
Compétence d'écriture	2	2	5	2	5	1	1		2	<b>20</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>60</b>